

*Les subsides*

équitable. Nos exportations de bois d'oeuvre sont menacées par des initiatives du Congrès et par d'éventuelles mesures commerciales déclenchées par l'industrie américaine. Il est important d'observer qu'il n'est pas nécessaire que de nombreux membres d'un secteur demandent une intervention compensatrice. Un ou deux suffisent.

J'aimerais maintenant traiter brièvement des initiatives du Congrès qui risquent de nuire à nos exportations de bois d'oeuvre. Nous comprenons que des pressions s'exercent au Congrès américain. Après tout, nous sommes tous ici des personnages politiques. L'industrie américaine du bois a subi une longue période d'exploitation déficitaire, ponctuée de fermetures et de licenciements. Je voudrais dire aux Américains et aux Canadiens que notre industrie également a connu des temps difficiles. Il y a eu également des fermetures et des mises à pied au Canada. La situation n'est pas particulière aux États-Unis. Nous ne faisons pas constamment des profits pendant que les Américains sont dans la misère. A mon avis, seul un revirement du marché, et Dieu merci certains indices nous portent à croire qu'il y en aura un, permettra de régler le problème.

Dans ce contexte, on peut facilement comprendre la préoccupation du Congrès américain à l'endroit de l'industrie américaine du bois d'oeuvre. Je ne peux pas accepter que l'industrie du bois d'oeuvre canadien lui serve de bouc émissaire. Je rappelle aux députés que l'accès canadien au marché américain a été acheté et payé lors de négociations commerciales et multilatérales antérieures. Il a fallu du temps pour que les producteurs canadiens établissent leur position aux États-Unis. Ils y sont parvenus en étant concurrentiels et en offrant un produit adapté aux besoins de leurs clients.

Le Congrès est présentement saisi d'une douzaine de projets de loi visant à restreindre l'importation du bois tendre canadien. Le plus inquiétant de tous est celui qui a été présenté par le député M. Gibbons de la Floride, qui est aussi président du sous-comité du commerce international. Les dispositions de son projet de loi touchant l'établissement du prix des ressources naturelles, y compris les droits de coupe, ont été incluses dans un projet de loi omnibus sur le commerce international dont le comité des voies et moyens du Congrès a fait rapport et qui est maintenant débattu par tout le Congrès.

Les dispositions du nouveau projet de loi sur l'établissement des prix modifieront la loi américaine sur les droits compensateurs en portant qu'il y a subvention lorsque le droit de coupe canadien, c'est-à-dire le prix qu'une société forestière doit payer au gouvernement pour couper un arbre sur une terre de la Couronne, est inférieur à un montant arbitraire basé sur les droits de coupe américains.

Je le répète, le gouvernement prend cette menace au sérieux. Le 29 avril, l'ambassadeur Gotlieb a écrit à 30 démocrates et républicains influents du Congrès pour exprimer les graves inquiétudes qu'inspirent au gouvernement canadien les dispositions du projet de loi omnibus susceptibles de nuire aux intérêts commerciaux canadiens. Ces dispositions sont protectionnistes et contraires aux obligations internationales des États-Unis. Dans sa lettre, il a fait précisément allusion à la disposition sur l'établissement des prix en soulignant qu'elle représentait une dérogation unilatérale à la définition acceptée par la communauté internationale d'une subvention interdite par le GATT et sujette à un droit compensateur.

Nous continuerons de soumettre avec vigueur au Congrès les inquiétudes que nous inspire ce projet de loi. Nous présenterons bientôt des instances détaillées au gouvernement américain en l'incitant à continuer de s'opposer aux clauses protectionnistes du projet de loi en question. En outre, comme la Chambre le sait, une campagne générale et bien coordonnée de relations publiques, au niveau du gouvernement et de l'industrie a été organisée et se déroule depuis quelque temps au Canada pour s'opposer à toute mesure restrictive frappant le bois d'oeuvre.

Cette stratégie suit les lignes suivantes. Nous essayons de neutraliser la campagne américaine de désinformation en propageant activement aux États-Unis le point de vue du Canada sur cette question, en s'assurant que le gouvernement comprend notre position et en menant une campagne concertée auprès du Congrès. Nous disposons également d'alliés de notre côté aux États-Unis qui alertent les électeurs américains qui pâtiront des restrictions visant les importations de bois, notamment, bien sûr, l'industrie du bâtiment.

La campagne repose sur la collaboration d'un grand nombre de joueurs, notamment l'ambassade, les 13 consulats canadiens et les représentants à Washington des industries canadiennes et des ministères fédéraux et provinciaux. Nous avons dit que nous sommes des commerçants honnêtes, que nous ne faisons pas de bénéfices aux dépens des États-Unis, que notre succès sur le marché américain est dû à des facteurs de commercialisation concurrentiels, notamment un taux de change favorable, la préférence que les consommateurs manifestent pour nos épinettes, nos pins et nos sapins et les produits du bois canadiens, ainsi que de la productivité supérieure de nos usines, ce que plusieurs députés ont signalé aujourd'hui.

J'ai été heureux de constater que ces arguments étaient dans l'ensemble repris dans le rapport récent aux termes de l'article 332 de la Commission du commerce international des États-Unis. Notre message continue à être transmis par l'intermédiaire du personnel des membres du Congrès, des séances d'information destinées à la presse, des discours, des témoignages devant les comités du Congrès, des cahiers de documentation et des séances d'information données aux membres du Congrès et aux responsables du gouvernement.

Notre stratégie a donné de bons résultats. Par exemple, les éditorialistes des grands journaux américains nous ont appuyé fermement. Nous avons mis sur pied une excellente organisation qui relie le gouvernement fédéral, l'industrie et les provinces. Nous avons obtenu la collaboration de groupes américains comme les transporteurs, les marchands de bois d'oeuvre, les constructeurs de maisons et d'autres. Ils se sont prononcés solidairement et sans équivoque contre toute mesure restrictive visant le bois d'oeuvre canadien. Autrement dit, nous avons réussi à faire échec à ceux qui demandent au Congrès d'adopter une loi sur nos exportations de bois d'oeuvre.

● (1610)

Le gouvernement canadien continue de collaborer avec l'administration américaine à la recherche d'une solution au problème du bois d'oeuvre. C'est pourquoi les représentants canadiens et américains ont récemment entrepris une nouvelle série de discussions, à la demande de l'ambassadeur Clayton Yeutter, représentant américain du commerce, pour examiner